

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE, ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

Rectificatif n° 87/748 du 4 Decembre 1987
MTSSJ - DGFP
DGPCE-SAVF2 au Décret n° 80/397/MTJ-
DGFP-DGP-SCLAM du 9/10/80 Portant
Inscription au tableau d'Avancement
au titre de l'année 1979 des Adminis-
trateurs des SAF- (Travail et Adminis-
tration Générale) en ce qui concerne
Monsieur NDENGUE Odilon.

Le Premier Ministre

(/isas

Au lieu de :

Article 2 : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :

ADMINISTRATION GENERALE

Administrateurs

Pour le 4e échelon

NDENGUE

Odilon

NKAYI

(Service)

Lire

DCF

Article 1er :

ADMINISTRATION GENERALE

ADMINISTRATEURS

Pour le 4e échelon A 2 ans

NDENGUE

(Odilon)

NKAYI

(Service)

Le Reste sans changement

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail de la Sécurité
Sociale, et de la Justice, Garde
des Sceaux,

Brazzaville, le 4 DECEMBRE 1987

Ange Edouard POUNGUI

~~Commandant Dieudonné KEMBEDE~~

AMPLIATIONS

DGFP/DGPCE3
DGB :2
DCF :2
Intéressé :1
Dossier :3
JORPC :1
SGG/BC :2
BST/DGFP :2